

Jean-François Martins dévoile les projets lauréats de « Paris, terrain de jeux »

La Ville de Paris a lancé en janvier dernier un appel à projets proposant aux acteurs du sport d'utiliser des terrains aujourd'hui inoccupés pour proposer des installations sportives innovantes, pendant 5 ans maximum.

« Paris, terrain de jeux » propose aux acteurs du sport (fédérations sportives, clubs, opérateurs sportifs, investisseurs, architectes et designers, etc.) d'utiliser des terrains aujourd'hui inoccupés pour proposer des expériences éphémères, expérimenter des nouveaux concepts, importer des pratiques sportives innovantes ou offrir une vitrine d'exception à un projet ou à une discipline.

Parmi les sites proposés, sept projets ont été sélectionnés :

- Le parcours d'aventure (tyrolienne, accrobranche...) - Berges Rive Droite (4e)
- Football à 5 indoor - Tour à Parachutes (13e)
- Karting électrique - Parking des Deux Moulins (13e)
- Padel en étages - TEP Castagnary (15e)
- Escalade indoor en bloc - TEP Perichaux (15e)
- Boxe et circuit training - Quai du lot (19e)
- Parcours de golf - Jardin dit « des briques » et Pelouse dite « aux chiens » - Parc de la Villette (19e)

Les sept projets lauréats ont tous travaillé à une bonne intégration dans la ville, en proposant pour la plupart des accès pour les scolaires en journée et en heures creuses, une accessibilité au plus grand nombre et aux familles, sans oublier les liens avec le tissu local sportif de chaque arrondissement concerné.

« Je suis très heureux de voir que les acteurs du sport ont répondu présent à ce challenge unique au monde avec des projets de grande qualité et des sports innovants voire nouveaux à Paris. Ceci prouve une nouvelle fois que Paris et les Parisiens bouillonnent d'idées dans le domaine du sport et nous permettent d'envisager de beaux projets et un nouveau rapport aux espaces inoccupés en ville », souligne Jean-François Martins, adjoint à la Maire de Paris en charge des sports et du tourisme.

Ces projets seront soumis au vote du Conseil de Paris en juillet, sous réserve des autorisations nécessaires.